

<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA GRANDE VALLEE DE LA MARNE SEANCE DU 6 JUILLET 2020</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>
<b>Délibération n° 20-35</b>	<b>Membres titulaires :</b> COUTIER – PONSIN – MAUSSIRE – CLAISSE – LEVEQUE – MEHENNI – DROUIN – MICHAUT – BOUYE – BAUDETTE – CAZE – VAN SANTE – COLLARD – BIANCHINI – RONDELLI – BENARD LOUIS – DERVIN – SAINZ – LAHAYE – BEGUIN – CHIQUET – LAFOREST – LOURDELET – BERTHIER – FAGLIN – CAPLAT – ROBERT – PIERROT – PICOT – REMY – GRANGE – BENOIT – GODRON – MARTINVAL – LELARGE – RICHOMME – GALIMAND <b>Membres suppléants :</b> CREPIN – NOEL – BEGUINOT – LAVAURE - BRABANT
<p>L'an deux mille vingt, le 6 juillet, Le Conseil de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne, Dûment convoqué le 30 juin, S'est réuni à AY-CHAMPAGNE, sous la présidence de Dominique LEVEQUE,</p>	<b>Etaient présents :</b> >Titulaires (formant la majorité des membres en exercice) : COUTIER – PONSIN – MAUSSIRE – CLAISSE – LEVEQUE – MEHENNI – DROUIN – MICHAUT – BOUYE – BAUDETTE – CAZE – VAN SANTE – COLLARD – BIANCHINI – RONDELLI – BENARD LOUIS – DERVIN – SAINZ – LAHAYE – BEGUIN – CHIQUET – LAFOREST – LOURDELET – BERTHIER – FAGLIN – CAPLAT – ROBERT – PIERROT – PICOT – REMY – GRANGE – BENOIT – GODRON – MARTINVAL – LELARGE – RICHOMME – GALIMAND >Suppléants (ne prenant pas part au vote) : LAVAURE - BRABANT
<b>NOMBRE DE MEMBRES :</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>• EN EXERCICE : 37</li> <li>• PRESENTS : 37</li> <li>• REPRESENTES PAR LEUR SUPPLEANT : 0</li> <li>• VOIX DELIBERATIVES : 37</li> </ul>	Etaient absents : 0  Etaient excusés : 0  Ont donné pouvoir : 0  Secrétaire de séance : Pierre CAZE

**PROCES-VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
DE L'ELECTION DU PRESIDENT, DES VICE PRESIDENTS ET  
DES MEMBRES DU BUREAU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt, le 6 juillet à 18h heures et 15 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à AY-CHAMPAGNE sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne le 30 juin 2020, conformément aux articles L2121-10, L2122-8, L5211-1, L5211-8 à L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

	titulaires		suppléants
<b><u>AMBONNAY</u></b>	<b>COUTIER</b>	<b>Nathalie</b>	
	<b>PONSIN</b>	<b>Jean-Guy</b>	
<b><u>AVENAY VAL D'OR</u></b>	<b>MAUSSIRE</b>	<b>Philippe</b>	
	<b>CLAISSE</b>	<b>Marie-Alain</b>	
<b><u>AY-CHAMPAGNE</u></b>	<b>LEVEQUE</b>	<b>Dominique</b>	
	<b>MEHENNI</b>	<b>Patricia</b>	
	<b>DROUIN</b>	<b>Christian</b>	

	<b>MICHAUT</b>	<b>Agnès</b>		
	<b>BOUYE</b>	<b>Thierry</b>		
	<b>BAUDETTE</b>	<b>Maye</b>		
	<b>CAZE</b>	<b>Pierre</b>		
	<b>VAN SANTE</b>	<b>Betty</b>		
	<b>COLLARD</b>	<b>Dominique</b>		
	<b>BIANCHINI</b>	<b>Frédérique</b>		
	<b>RONDELLI</b>	<b>Jean-François</b>		
	<b>BENARD-LOUIS</b>	<b>Michèle</b>		
	<b>DERVIN</b>	<b>Sébastien</b>		
<b><u>BOUZY</u></b>	<b>SAINZ</b>	<b>Jean-François</b>		
	<b>LAHAYE</b>	<b>Benoit</b>		
<b><u>CHAMPILLON</u></b>	<b>BEGUIN</b>	<b>Jean-Marc</b>		
<b><u>DIZY</u></b>	<b>CHIQUET</b>	<b>Antoine</b>		
	<b>LAFORST</b>	<b>Maryline</b>		
	<b>LOURDELET</b>	<b>François</b>		
	<b>BERTHIER</b>	<b>Lise</b>		
<b><u>FONTAINE-SUR-AY</u></b>	<b>FAGLIN</b>	<b>Francis</b>		
<b><u>GERMAINE</u></b>	<b>CAPLAT</b>	<b>Philippe</b>		
	<b>ROBERT</b>	<b>Isabelle</b>		
<b><u>HAUTVILLERS</u></b>	<b>PIERROT</b>	<b>Silvère</b>		
	<b>PICOT</b>	<b>Hélène</b>		
<b><u>MUTIGNY</u></b>	<b>REMY</b>	<b>Marie-Claude</b>		
<b><u>NANTEUIL-LA-FORET</u></b>	<b>GRANGÉ</b>	<b>Sébastien</b>	<b>LAVAURE</b>	<b>Laurent</b>
<b><u>SAINST-IMOGES</u></b>	<b>BENOIT</b>	<b>Caroline</b>	<b>BRABANT</b>	<b>Marie-Odile</b>
<b><u>TOURS/MARNE</u></b>	<b>GODRON</b>	<b>Jean-Michel</b>		
	<b>MARTINVAL</b>	<b>Jakline</b>		
	<b>LELARGE</b>	<b>Hervé</b>		
<b><u>VAL DE LIVRE</u></b>	<b>RICHOMME</b>	<b>Philippe</b>		
	<b>GALIMAND</b>	<b>Hervé</b>		

**Ayant donné pouvoir : 0**

**Excusés : 0**

## **1. INSTALLATION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE**

**La séance a été ouverte sous la présidence de Dominique LEVEQUE, Président sortant (ou son remplaçant en application de l'article L. 5211-2 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.**

**Monsieur Pierre CAZE a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (article L.2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT).**

---

## **2. ELECTION DU PRESIDENT**

### **2.1 Présidence de l'assemblée**

Le plus âgé des membres présents du conseil communautaire, Monsieur Dominique COLLARD, a pris la présidence de l'assemblée (article L. 5211-9 du CGCT).

Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 37 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT applicable conformément à l'article L. 5211-1 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-2 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### **2.2 Constitution du bureau de vote**

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs (au moins) : Hélène PICOT et Caroline BENOIT et un secrétaire : Pierre CAZE

### **2.3 Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il était porteur d'un seul papier. Le président l'a constaté, sans toucher le papier que le conseiller communautaire a déposé lui-même dans l'urne. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion dans une enveloppe clos jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

### **2.4 Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : 37
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 37
- f. Majorité absolue : 19

INDIQUER LE PRENOM ET LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Dominique LEVEQUE	24	Vingt-quatre
Philippe MAUSSIRE	13	Treize

### **2.5 Proclamation de l'élection du Président**

Monsieur Dominique LEVEQUE a été proclamé président et a été immédiatement installé.

### **3. ELECTION DES VICE-PRESIDENTS**

Sous la présidence de

Monsieur Dominique LEVEQUE élu Président (ou son remplaçant en application de l'article L. 5211-2 du CGCT), le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 du CGCT ; scrutin uninominal et donc, selon les textes en vigueur, aucune parité requise).

#### **3.1 Fixation du nombre de vice-présidents**

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, la Communauté de Communes doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % de l'effectif total du conseil communautaire, le cas échéant arrondi à l'entier supérieur, soit 8 vice-présidents au maximum.

Il précise qu'à titre dérogatoire, le conseil communautaire peut décider à la majorité des deux tiers de ses membres de porter ce maximum à 30 % arrondi à l'entier inférieur, soit 11 vice-présidents au maximum.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à l'unanimité à 9 le nombre des vice-présidents.

#### **3.2 Election du premier vice-président**

##### **3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : 37
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 37
- f. Majorité absolue : 19

INDIQUER LE PRENOM ET LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Philippe RICHOMME	24	Vingt-quatre
Philippe MAUSSIRE	13	Treize

##### **3.2.2. Proclamation de l'élection du premier vice-président**

Monsieur Philippe RICHOMME a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

---

#### **3.3 Election du deuxième vice-président**

##### **3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : 37
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 9
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 28
- f. Majorité absolue : 15

INDIQUER LE PRENOM ET LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Philippe MAUSSIRE	28	Vingt-huit

### 3.3.2. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

Monsieur Philippe MAUSSIRE a été proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé.

### 3.4 Election du troisième vice-président

#### 3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) :37
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls :0
- d. Nombre de votes blancs :3
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] :34
- f. Majorité absolue :18

INDIQUER LE PRENOM ET LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Caroline BENOIT	34	Trente-quatre

### 3.4.2. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

Mme Caroline BENOIT a été proclamée troisième vice-présidente et immédiatement installée.

### 3.5 Election du quatrième vice-président

#### 3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) :37
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls :0
- d. Nombre de votes blancs :11
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] :26
- f. Majorité absolue :14

INDIQUER LE PRENOM ET LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Patricia MEHENNI	26	Vingt-six

### 3.5.2. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

Mme Patricia MEHENNI a été proclamée quatrième vice-présidente et immédiatement installée.

### **3.6 Election du cinquième vice-président**

#### **3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) :37
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls :0
- d. Nombre de votes blancs :9
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] :28
- f. Majorité absolue :15

INDIQUER LE PRENOM ET LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-François SAINZ	28	Vingt-huit

#### **3.6.2 Proclamation de l'élection du cinquième vice-président**

Monsieur Jean-François SAINZ a été proclamé cinquième vice-président et immédiatement installé.

---

### **3.7 Election du sixième vice-président**

#### **3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) :37
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls :0
- d. Nombre de votes blancs :1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] :36
- f. Majorité absolue :19

INDIQUER LE PRENOM ET LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Marie-Claude REMY	21	Vingt-et-un
Antoine CHIQUET	15	Quinze

#### **3.7.2. Proclamation de l'élection du sixième vice-président**

Mme Marie-Claude REMY a été proclamée sixième vice-présidente et immédiatement installée.

---

### **3.8 Election du septième vice-président**

#### **3.8.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) :37
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls :0
- d. Nombre de votes blancs :2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] :35
- f. Majorité absolue :18

INDIQUER LE PRENOM ET LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Michel GODRON	23	Vingt-trois
Antoine CHIQUET	12	Douze

### 3.8.2. Proclamation de l'élection du septième vice-président

Monsieur Jean-Michel GODRON a été proclamé septième vice-président et immédiatement installé.

### 3.9 Election du huitième vice-président

#### 3.9.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) :37
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls :0
- d. Nombre de votes blancs :2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] :35
- f. Majorité absolue :18

INDIQUER LE PRENOM ET LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Nathalie COUTIER	21	Vingt-et-un
Antoine CHIQUET	14	Quatorze

### 3.9.2. Proclamation de l'élection du huitième vice-président

Mme Nathalie COUTIER a été proclamée huitième vice-présidente et immédiatement installée.

### 3.10 Election du neuvième vice-président

#### 3.10.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) :37
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls :0
- d. Nombre de votes blancs :0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] :37
- f. Majorité absolue :19

INDIQUER LE PRENOM ET LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Philippe CAPLAT	19	Dix-neuf
Antoine CHIQUET	18	Dix-huit

### 3.10.2. Proclamation de l'élection du neuvième vice-président

Monsieur Philippe CAPLAT a été proclamé neuvième vice-président et immédiatement installé.



## **4. ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU**

### **4.1 Fixation du nombre des autres membres du Bureau**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier l'article L.2122-2,

Vu les statuts de la Communauté de Communes :

**Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,**

**DECIDE** de fixer le nombre des autres membres du Bureau à : 5

### **4.2 Election des autres membres du Bureau**

Il est procédé successivement à l'élection de chacun des membres du bureau au scrutin uninominal à trois tours.

### 1<sup>er</sup> membre du Bureau

#### 4.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) :37
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls :0
- d. Nombre de votes blancs :1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] :36
- f. Majorité absolue :19

INDIQUER LE PRENOM ET LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Marc BEGUIN	36	Trente-six

#### 4.2.2. Proclamation de l'élection du premier membre du Bureau

Monsieur Jean-Marc BEGUIN a été proclamé premier membre du Bureau et immédiatement installé.

### 2<sup>e</sup> membre du Bureau

#### 4.2.3. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) :37
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls :0
- d. Nombre de votes blancs :1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] :36
- f. Majorité absolue :19

INDIQUER LE PRENOM ET LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Silvère PIERROT	36	Trente-six

#### 4.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième membre du Bureau

Monsieur Silvère PIERROT a été proclamé deuxième membre du Bureau et immédiatement installé.

### 3<sup>e</sup> membre du Bureau

#### 4.2.5. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) :37
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls :0
- d. Nombre de votes blancs :1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] :36
- f. Majorité absolue :19

INDIQUER LE PRENOM ET LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Francis FAGLIN	36	Trente-six

#### 4.2.6 Proclamation de l'élection du troisième membre du Bureau

Monsieur Francis FAGLIN a été proclamé troisième membre du Bureau et immédiatement installé.

#### **4° membre du Bureau**

##### **4.2.7. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) :37
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls :0
- d. Nombre de votes blancs :1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] :36
- f. Majorité absolue :19

INDIQUER LE PRENOM ET LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Sébastien GRANGE	36	Trente-six

##### **4.2.8 Proclamation de l'élection du quatrième membre du Bureau**

Monsieur Sébastien GRANGE a été proclamé quatrième membre du Bureau et immédiatement installé.

---

#### **5° membre du Bureau**

##### **4.2.9. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) :37
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls :0
- d. Nombre de votes blancs :1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] :36
- f. Majorité absolue :19

INDIQUER LE PRENOM ET LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Antoine CHIQUET	36	Trente-six

##### **4.2.10. Proclamation de l'élection du cinquième membre du Bureau**

Monsieur Antoine CHIQUET a été proclamé cinquième membre du Bureau et immédiatement installé.

---



## 6. CLOTURE DU PROCES VERBAL

Le présent procès-verbal dressé et clos le 6/07/2020 à .....8..... heures.....10.....minutes, en double exemplaire, est signé par le Président, le Doyen, les Assesseurs, le Secrétaire.

Le président de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne :



Le doyen d'âge du conseil communautaire :



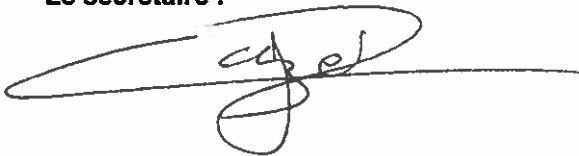
Les assesseurs :



C. BENOIT



Le secrétaire :



Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du conseil communautaire pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception au contrôle de légalité,
- date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

